

CAP OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Juin 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 Juin 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 33 209 182 DT et un résultat net de la période de 783 632 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2026 s'élève à 6 353 008 DT, 19.13 % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 0,87 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 26 856167 au 30 Juin 2026, et représente une quote-part de 80.8% % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 0,87 % au-dessus du seuil 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, 31 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- ACTIF				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	17 856 167	28 014 604	23 206 726
AC1a Actions, valeurs assimilées		0	1 504 777	0
AC1b Obligations et valeurs assimilées		17 856 167	26 509 827	23 206 726
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		15 353 008	3 440 506	5 738 804
AC2a Placements monétaires	4.3	11 999 958	2 992 685 -	0
AC2b Disponibilités		3 353 050	447 821	5 738 804
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		7	-	7
Total Actif		33 209 182	31 455 110	28 945 537
- PASSIF				
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.5	30 929	23 573	26 786
PA2 - Autres créditeurs divers	4.6	4 619	8 063	3 983
Total Passif		35 548	31 636	30 769
- ACTIF NET				
CP1 - Capital	4.7	32 208 567	30 478 062	27 201 220
CP2 - Sommes distribuables		965 067	945 412	1 713 549
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	279	158	141
CP2b Sommes distribuables de la période		965 346	945 254	1 713 408
Actif Net		33 173 634	31 423 474	28 914 768
Total Passif et Actif Net		33 209 182	31 455 110	28 945 537

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 30/06/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.2	321 091	733 456	479 837	962 431	1 858 832
PR1a Dividendes		0	0	0	0	0
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		321 091	733 456	479 837	962 431	1 858 832
PR2 Revenus des placements monétaires	4.4	125 532	180 564	131 588	294 873	491 222
Total Revenus des Placements		446 623	914 021	611 425	1 257 304	2 350 054
CH1 Charges de gestion des placements	4.8	-64 067	-124 086	-79 526	-163 213	-300 334
Revenus Nets des Placements		382 556	789 934	531 899	1 094 091	2 049 720
CH2 Autres charges	4.9	-10 490	-18 475	-10 594	-22 227	-40 142
Résultat d'Exploitation		372 066	771 459	521 305	1 071 864	2 009 578
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		200 371	193 887	-123 492	-126 611	-296 170
Sommes distribuables de la Période		572 437	965 346	397 813	945 253	1 713 408
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-200 371	-193 887	123 492	126 611	296 170
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		0	0	-46 939	-24 929	70 975
Frais de négociation de titres		-9 150	-9 150	0	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		2 723	21 323	67 472	74 609	21 000
Résultat Net de la Période		365 638	783 632	541 838	1 121 544	2 101 553

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 30/06/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	365 638	783 632	541 838	1 121 544	2 101 553
AN1a -	<u>Résultat d'exploitation</u>	372 066	771 459	521 305	1 071 864	2 009 578
AN1b -	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0	-46 939	-24 929	-29 686
AN1c -	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 723	21 323	67 472	74 609	121 662
AN1d -	Frais de négociation de titres	-9 150	-9 150	0	0	0
AN2 -	<u>Distributions de dividendes</u>	-1 713 408	-1 713 232	-1 805 196	-1 805 196	-1 805 196
-	-					
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	8 067 468	5 188 967	-5 825 217	-6 448 245	-9 936 959
-	-					
AN3a	Souscriptions	21 542 699	21 861 949	33 611 553	39 107 931	44 439 455
CSS	Capital	21 031 739	21 330 977	31 745 535	36 882 951	42 559 624
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	16 853	17 459	39 261	41 599	50 826
RSD	Régularisation des sommes distribuables	494 108	513 512	1 826 757	2 183 381	1 829 006
AN3b	Rachats	-13 475 231	-16 672 982	-39 436 770	-45 556 176	-54 376 415
CSR	Capital	-13 336 133	-16 329 134	-37 053 336	-42 780 956	-51 774 998
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	-14 928	-24 126	-45 786	-47 961	-58 936
RSD	Régularisation des sommes distribuables	-124 169	-319 721	-2 337 648	-2 727 259	-2 542 481
	Variation de l'actif net	6 719 698	4 259 366	-7 088 575	-7 131 897	-9 640 602
-	-					
AN4 -	<u>Actif net</u>					
AN4a	Début de période	26 454 261	28 914 768	38 512 048	38 555 370	38 555 370
AN4b	Fin de période	33 173 634	33 173 634	31 423 474	31 423 474	28 914 768
AN5 -	<u>Nombre de Parts</u>					
AN5a	Début de période	235 872	261 798	345 068	350 766	276 789
AN5b	Fin de période	309 938	309 938	293 825	293 825	261 798
	Valeur liquidative	107.033	107.033	106.946	106.946	110.447
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	5.10%	5.73%	6.09%	6.17%	6.25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES). Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de

cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables(BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société «CAP OBLIG SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 Juin 2026 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à **17 856 167** DT et se répartit comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
	Obligations et Valeurs assimilées	187 000	16 890 000	17 856 167	53.826%
	Emprunts d'Etat	145 000	13 700 000	14 540 280	43.831%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 CB	5 000	300 000	300 984	0.91%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 CB	20 000	1 600 000	1 694 432	5.11%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	30 000	3 000 000	3 211 200	9.68%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 22 T4 9.40%	10 000	800 000	837 088	2.52%
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	80 000	8 000 000	8 496 576	25.61%
	Emprunts de Sociétés	42 000	3 190 000	3 315 887	9.996%
TN0007310535	HL 2022-01	10 000	200 000	204 128	0.62%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2	9 000	720 000	767 556	2.31%
TN0002102101	UIB 2009-1	2 500	50 000	52 238	0.16%
TN0007310469	WIFAK INTBK 2022-2	3 000	120 000	123 941	0.37%
TNDE9EH7SA12	AMEN SUB 2023-2	10 000	600 000	632 112	1.91%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	2 500	200 000	207 032	0.62%
TN0007310428	ATL 2023-2	5 000	300 000	318 152	0.96%
	DAAM SUB 2026 9.6%	10 000	1 000 000	1 010 728	3.05%
	Titres OPCVM	0	0	0	0.000%
	Total		15 890 000	17 856 167	53.826%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2026 se présentent comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/03/2026	Acquisition	emboursement ou Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2026
	Obligations et Valeurs assimilées	40 000	1 000 000	140 000	100 000	0	1 300 000
	Emprunts d'Etat	0	0	100 000	100 000	0	300 000
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT22 T2 9.35%	400 000	0	100 000	100 000	0	300 000
	Emprunts de Sociétés	40 000	1 000 000	40 000	0	0	1 000 000
	DAAM SUB 2026 9.6%	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
TN0002101996	TLF 2021-1	40 000	0	40 000	0	0	0
	Titres OPCVM	0	2 800 037	2 802 759	2 800 037	2 723	0
	SALAMMBO	0	2 800 037	2 802 759	2 800 037	2 723	0
	Total	40 000	3 800 037	2 942 759	2 900 037	2 723	1 300 000

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2026 au 30 Juin 2026 totalisent 321 091 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus des Emprunts de Sociétés	87 790	-322 472	73 325	152 735	41 546
Revenus des Emprunts d'Etat	233 302	1 055 929	406 512	809 696	1 817 286
Total	321 091	733 456	479 837	962 431	1 858 832

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 Juin 2026 à 11 999 958 DT.

Le détail des placements monétaires à la date du 30 Juin 2026 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
Placement à terme	2 999 032	3 018 826	9.10%
PL AMEN BANK 7.2% 90J	2 999 032	3 018 826	9.10%
Certificat de Dépôt	8 967 208	8 981 132	27.07%
CD BNA BANK 01/07/2026 30J	2 487 594	2 500 000	7.54%
CD BNA BANK 10/07/2026 10J	499 225	499 302	1.51%
CD UBCI 09/07/2026 10J	2 995 276	2 996 221	9.03%
CD UNIFACT 30/07/2026 30J	2 985 113	2 985 609	9.00%
Total	11 966 240	11 999 958	36.17%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **180 564** DT pour la période allant du 01 janvier 2026 au 30 Juin 2026 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2026.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/202 5 au 31/12/2025
Revenus des placements à terme	55 121	80 748	24 304	44 254	123 029
Revenus des certificats de dépôts	70 410	99 816	107 284	250 619	368 193
Total	125 531	180 564	131 588	294 873	491 222

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire UNION CAPITAL (ex. COFIB CAPITAL FINANCES).

Elle s'élève à au 30 Juin 2026 26 527 DT contre 30 929 DT au 31 décembre 2025.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL, jeton de présence et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Retenue à la Source	5 272	4 509	4 509
TCL à payer	-4 988	913	-3 042
Redevances CMF	2 697	2 641	2 517
Jeton de présence	1 638	0	0
Total	4 619	8 063	3 984

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Janvier 2026 au 30 Juin 2026 s'élève à 6 719 374 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	7 690 785
Variation de la part Revenu	(971 412)
Variation de l'Actif Net	6 719 374

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2026 se détaillent comme suit :

Désignation	Capital au 01/04/2026	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2026
Montant	24 323 035	21 542 699	-13 475 231	32 390 503
Nombre de titres	235 872	202 419	128 353	309 938
Nombre d'actionnaires	231	7	23	215

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 31/12/2025. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2026 au 30/06/2026).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2026
Capital sur la base part de capital de début de période	32 203 062
Variation des +/- values potentielles sur titres	0
+/- values réalisées sur cession de titres	21 323
Frais de négociation de titres	-9 150
Régul des sommes non distribuables de la période	-6 667
Capital au 30/06/2026	32 208 567

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/10/202 5 au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	64 067	124 086	79 526	163 213	300 334
Total	64 067	124 086	79 526	163 213	300 334

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et UNION CAPITAL (ex. COFIB CAPITAL FINANCES), prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2026 s'élève à 124 086 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES).

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, jeton de présence ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/202 5 au 31/12/2025
Redevance CMF	7 178	13 903	8 910	18 286	33 650
Impôts et Taxes	400	400	15	419	451
TCL	1 274	2 534	1 663	3 292	5 815
Charge pension livrée	-	-	-	-	-
Services bancaires et assimilés	-	-	4	288	226
Jeton de présence	1 638	1 638	-	-	-
Total	10 490	18 475	10 592	22 285	40 142